



Derogation départ retraite parés 65 ans

Par **colmiane2b**, le **30/11/2012** à **15:22**

Bonjour,

Je suis né en 1948, j'aurais donc 65 ans en juillet 2013. Je suis employé communal non titulaire et je ne totalise que 45 trimestre de cotisation.

D'après les textes, en accord avec mon employeur, je peux demander une dérogation pour prolonger mon activités de 30 mois.(cariière incomplète)

Cependant, je suis titulaire d'une pension de l'état (retraite militaire) Est ce cela m'empeche de pouvoir déposer cette demande?

Merci

Par **P.M.**, le **30/11/2012** à **16:00**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...